

Carrière Sacièresges Saint-Martin PNR Brenne

Quand nous vous disons que le PNR de le Brenne est mort (on se demande à quoi sert la révision de sa charte, à quoi ont servi les consultations publiques du PNR pour le paysage de demain)...

50Ha de terres agricole du PNR vont partir en fumée (c'est le cas de le dire, elles partiront en gasoil des camions sur les routes).

En ce moment, les terres agricoles du Boischaut-sud & du PNR de la Brenne sont accaparées par l'industrie du vent, plastifiées par les panneaux solaires chinois, ou bien là, carrément raclées... **Réagissez, ils vous affament !**

Nous rappelons qu'il suffit d'un ou deux hectares de terre agricole pour faire vivre un maraîcher et sa famille... et vous nourrir.

Dites non à ce projet fou par mail ici pref-be-ep-carriere-terreal@indre.gouv.fr jusque au 21 février 12H.

infos

ici

<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE/ENQUETE-PUBLIQUE-Carriere-TERREAL-SACIERGES-SAINT-MARTIN-et-ROUSSINES/Arrete-et-avis-d-enquete-publique>



Enterrement du PNR de la Brenne à Luant

Le couperet est tombé juste après Noël et la table ronde où le préfet était pourtant présent... Il a entendu notre bruit mais pas écouté nos mots, visiblement... Triste jour pour la biodiversité et le PNR de la Brenne. Le bulldozer de l'éolien industriel est en passe de détruite totalement ce parc à vocation ornithologique. Un tel écocide devra être jugé à la hauteur des enjeux. Nous ne lâcherons rien.

[2023-12-26-AP AUTO LUANT](#)

Pour info :

Les chauves-souris l'emportent sur l'éolien

Une petite Pipistrelle de 4,5 cm a mis à mal le projet d'implantation d'éoliennes géantes dans la Sarthe.

Les petites bêtes l'ont emporté sur le projet de parc éolien XXL de Coudrecieux-Montaillé (Sarthe) : la cour administrative d'appel de Nantes vient de confirmer le refus du préfet de la Sarthe au projet d'implantation de douze éoliennes de 165 m de hauteur, à l'Est du Mans.

Il en ressort, selon les juges administratifs, une insuffisance de l'étude d'impact sur la population des chiroptères (chauves-souris) et des amphibiens. Le projet éolien devait en effet être implanté dans des sites boisés, provoquant un impact sur la canopée.

Collisions et barotraumatisme

Quatre associations d'opposants, une trentaine de particuliers et la commune de Semur-en-Vallon s'étaient mobilisés contre le projet. Car dans les secteurs prévus pour l'implantation des éoliennes avaient été recensées notamment la noctule commune (grande chauve-souris) et les petites pipistrelles de Kuhl (longueur 4,5 cm). Or des études montrent que le taux de mortalité par collision est évalué entre 0 et 69 chauves-souris par éoliennes et par an.

Les chauves-souris sont victimes de chocs avec les éoliennes ou de barotraumatismes. Cela a été prouvé par « **de nombreux cadavres retrouvés au pied des éoliennes qui présentaient des blessures incluant des ailes cassées ou amputées, des crânes écrasés, des colonnes vertébrales brisées, et des lacérations graves,** » détaille une étude menée par Ecosphère, conseil et ingénierie pour la nature et le développement



Des études mettent en avant les risques des pales d'éoliennes pour les chauves-souris comme les pipistrelles.

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

durable.

L'une des causes de mortalité de chiroptères serait due au barotraumatisme : un phénomène causé par un changement rapide ou excessif de pression qui se produit à proximité des pales des éoliennes, autour du rotor ou entre la pale et le mât. La pression, engendrée par le passage d'une pale, est souvent létale pour les chauves-souris.

La SAS La Pierre énergie, porteuse du projet d'implantation des éoliennes de Coudrecieux-Montaillé, dispose désormais de deux mois pour se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État.

Non aux éoliennes à Martizay

La commission d'enquête a donné un avis défavorable au projet d'Azay Le Ferron Martizay pour les mêmes raisons que nous

clâmons dans notre dossier « Les Sables », qui, lui, a vu la justice nous imposer des éoliennes destructrices de biodiversité.

[Rapport et conclusionsMartizay](#)

A Azay Le Ferron : non aux éoliennes, ni ici ni ailleurs.

Rendez-vous le 18 décembre à Déols

Le collectif CIER organise une soirée débat-table ronde, avec l'excellent Fabien Bouglé, qui durant 30 minutes nous parlera de la situation des ENRI au national. Ensuite interviendront le préfet et le président du conseil départemental de l'Indre; prendront aussi la parole le président du CIER Pierre Dumont et Jean Panel. **Prendra aussi la parole, Jean-Christian Fraiscinet des Bodin's**, qui témoignera de son expérience.

Pascal Vrignat, le porte parole du collectif, assurera l'animation.

UN EVENEMENT à ne manquer sous aucun prétexte.

MERCI de nous indiquer votre présence ici :

Participation Mobilisations

Prénom / Nom

Prénom / Nom

Prénom

Prénom

Nom

Nom

Email

Je viendrai à Déols le 18 décembre

oui

❑ Malheureusement non, mais je fais suivre l'invitation

Si vous êtes un humain, ne remplissez pas ce champ.

Envoyer

Voici l'affiche :

Energies Renouvelables

dans l'Indre

Faisons le point !

Débat - Public
Entrée gratuite

Collectif
Indre Energies Responsables

18 Déc

18h30



Thibault LANXADE
Préfet de l'Indre



Marc FLEURET
Président du Conseil Départemental
de l'Indre



Fabien BOUGLE
Expert en politique énergétique,
auteur d'ouvrages sur l'énergie



Pierre DUMONT
Président du Collectif
Indre Energies Responsables



Jean PANEL
Président Pas de vent chez nous
Avenir Boischaud Sud

Soirée animée par
Pascal VRIGNAT
Porte-parole du collectif
Indre Energies Responsables



DEOLS - Centre Socio Culturel

Avenue Paul Langevin (36)

ADEME : mise en demeure par La FED

Mise en demeure de l' Agence de Maitrise de l'Énergie
de fournir des justificatifs concernant les économies de CO2
des parcs éoliens

Une lettre avec AR a été adressée le 18 octobre au Président
de

l'ADEME pour lui demander de fournir les études scientifiques
qui ont servi à étayer les chiffres que cette Agence
gouvernementale a publié concernant les économies de CO2
attribuées aux éoliennes.

Ces données servent de base au gouvernement pour justifier le
programme d'accélération des Energies Renouvelables et sont
relayées massivement par les médias depuis des années. Elles
constituent un des arguments principaux des industriels du
secteur pour l'obtention des permis de construire des parcs
éoliens terrestres et offshore en prétendant lutter contre le
réchauffement climatique

Monsieur SYLVAIN WASERMAN

Président ADEME

20 avenue du Grésillé BP 90406 49004 Angers Cedex 01

Jean-Louis Butré

Président Fédération Environnement Durable

3 rue des Eaux 75016 Paris

Paris, le 18 octobre 2023 Lettre recommandée avec AR

Objet : Demande d'actualisation du taux d'émission CO² des
éoliennes terrestres en France présenté sur la base publique
gérée par l'ADEME – « Base Empreinte® ».

Monsieur le Président,

La Fédération Environnement Durable – FED- est une association d'intérêt public, agréée nationalement pour la défense de l'environnement.

A ce titre, elle apporte son soutien aux associations locales de défense de l'environnement qui sont confrontées notamment au développement des éoliennes terrestres sur le territoire national.

Ces associations locales se donnent pour mission d'analyser les dossiers soumis à enquête publique dans le développement de nouveaux projets d'implantation d'éoliennes qui relèvent de la réglementation de l'environnement au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement ».

De façon pertinente, votre Agence promeut la nécessité de mettre en place une comptabilité carbone pour tout nouveau projet industriel et en particulier les sites d'éoliennes terrestres.

Sur le terrain, nos associations locales doivent donc développer une méthodologie pour vérifier les bilans CO² mis en avant par les promoteurs de ces installations éoliennes terrestres et éventuellement dénoncer les allégations mensongères au titre du Code de l'Environnement[1].

Votre Agence administre et publie une base de données publiques et génériques de facteurs d'émission et de jeux de données d'inventaire nécessaires à la réalisation de l'exercice de comptabilité carbone et de calculs d'empreinte environnementale pour ces projets industriels (« La Base Empreinte® »).

Cette base présente un taux d'émission des éoliennes terrestres pour le cas français de 14,1 g CO₂ eq / kWh pour une durée de vie moyenne de 20 ans[2].

Pour l'élaboration de ce taux auquel se réfèrent tous les

promoteurs éoliens terrestres, nous avons noté les points suivants :

Selon votre présentation, il semblerait que cette analyse ait été sous-traitée à un prestataire extérieur et non réalisée par l'ADEME directement,

L'analyse du cycle de vie a été réalisée suivant la situation du parc éolien en 2017,

La phase de démantèlement en fin vie des ouvrages n'a pas été retenue dans l'analyse,

Le facteur d'émission ne prend pas en compte non plus l'intermittence induite.

S'agissant de programmes de déploiements qui doivent être accélérés de façon significative, il nous paraît donc indispensable que nos associations puissent disposer des informations les plus actualisées possibles. Dans ces conditions et aux vu des remarques soulevées ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser les questions suivantes :

Si cette analyse a été sous-traitée à un prestataire, conformément à l'article L 311-1 et suivants du Code des relations entre le Public et l'Administration, nous souhaitons avoir communication de la lettre de mission que vous avez formulée auprès de ce prestataire et copie de l'étude intégrale réalisée par ce prestataire.

L'analyse date de 2017. A cette époque, la hauteur moyenne des engins hors sol n'était que de 135 mètres, pales comprises. A ce jour, la hauteur des installations nouvelles est passée à 240 mètres soit une augmentation de près de 75%. Comment comptez-vous adapter le calcul du taux d'émission aux nouvelles configurations des nouveaux matériels utilisés ?

En 2017, l'industrie éolienne était alors dominée par des acteurs européens dont on peut supposer qu'ils faisaient preuve d'une certaine transparence pour leur bilan carbone. Disposez-vous d'informations équivalentes de la part des

industriels chinois qui prennent maintenant une part prépondérante dans la production des matériels ?

Tenez-vous compte les émissions CO² provoquées par les transports de ces matériels pondéreux depuis la Chine ?

La loi impose aux promoteurs de nouvelles contraintes de démantèlement depuis 2020, notamment l'excauation complète des fondations. Compte de ces nouvelles contraintes règlementaires, considérez-vous toujours justifié de négliger le CO² émis lors des opérations des démantèlement et de recyclage ?

Au-delà de ces points techniques évoqués ci-dessus que votre Agence devrait être en mesure de corriger facilement, nous souhaitons revenir sur le sujet de l'intermittence qui nous paraît fondamental.

Vous indiquez dans la Base Empreinte® : « Les facteurs d'émission présentés ci-dessous ne tiennent pas compte de l'intermittence induite ». Or ce taux d'émission de CO² indiqué par votre Agence pour les éoliennes terrestres sert de référence officielle aux promoteurs éoliens dans leur projet pour faire état du CO² évité.

Une éolienne terrestre est un moyen de production d'électricité, aléatoire, non pilotable mais prioritaire sur le réseau électrique. De sorte que les autres moyens de production qui sont eux pilotables doivent constamment adapter leur production en fonction de la puissance éolienne effective en jeu, pour équilibrer le réseau.

En 2017, quand ce moyen de production dans le mix électrique était marginal, il pouvait être concevable de ne pas tenir compte de son intermittence.

Aujourd'hui ce moyen de production a vocation à devenir très significatif dans le mix électrique français si on en croit les décisions officielles. Cette augmentation de part dans le

mix va se produire sans pour autant que les caractéristiques de leur production (aléatoire, non pilotable et prioritaire) aient été corrigées.

Il nous paraît donc indispensable que l'Agence propose une méthodologie officielle pour calculer pour un projet éolien la quantité de CO² évité qui soit adaptée au cas français. En effet, l'analyse du CO² évité sera totalement différente si on considère, que l'électricité suppléante de l'intermittence est l'électricité nucléaire ou l'électricité issue de turbines à gaz.

Quel serait le moyen de substitution adapté au cas français qui serait utilisé « officiellement » pour équilibrer le réseau face à une éolienne en panne de production afin de calculer le CO² évité par une éolienne ?

Pensez-vous que votre Agence soit en mesure de proposer une méthodologie de calcul du CO² évité adaptée au cas des éoliennes terrestres ?

Dans un souci de parfaite transparence, nous nous permettons de vous indiquer que nous rendrons publique auprès des associations locales de défense de l'environnement tant la présente lettre que la réponse (ou l'absence de réponse) de votre Agence.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Jean-Louis Butré
Président

Crucial: on ne lâche rien et participe

- 1. [Participez à la consultation publique](https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-decrets-relatifs-aux-conditions-a2933.html) du gouvernement qui veut donner le statut d'Intérêt Public Majeur aux usines éoliennes et photovoltaïques, leur permettant de déroger à toutes les règles élémentaires de protection de l'environnement et des personnes: cliquez ci-dessous et commentez avant le 24 nov 2023 ↴
<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-decrets-relatifs-aux-conditions-a2933.html>

Au 5 novembre, il n'y a que 75 contributions, dont les nôtres, vous avez compris que le silence qui entoure cette mesure est hallucinant, quand 68 millions de personnes seront impactées!

Cela vous concerne directement, vous et vos enfants, car cette mesure va augmenter durablement les émissions de CO2, en plus de dévaster le pays.

FAITES SUIVRE A TOUTES VOS CONNAISSANCES.

- 2. Un interview à écouter: notre ami Fabien Bouglé explique en quelques mots ce qu'il se passe. Vous le retrouverez en chair et en os, à Déols avec notre [CIER \(Collectif Indre Energies Responsables\)](#) le 18 décembre 18H30 ↴
-

Communiqué de presse suite AGE 21/10/2023

Pour télécharger le communiqué, c'est [ici](#) :

[COMMUNIQUE PRESSE AGE PDVCN-ABS 21 10 2023 – Signé](#)

Version texte :

Communiqué de presse suite Assemblée Générale Extraordinaire de l'association « Pas de vent chez nous –Avenir Boischaut Sud » (PDVCN-ABS) du 21 octobre 2023

L'assemblée générale extraordinaire de l'association PasDeVentChezNous-Avenir Boischaut sud s'est tenue à Celon ce samedi 21 octobre 2023, avec une trentaine de participants.

En premier lieu, le président Jean Panel a fait un bilan de l'avancée de l'action PDVCN-ABS sur le projet « Les Sables ». Suite à la décision du 11 avril 2023 de la cour administrative d'Appel de Bordeaux d'annuler l'arrêté de refus du Préfet de l'Indre et d'accorder l'autorisation environnementale au promoteur de construire le Parc éolien, l'association PDVCN ABS a décidé de mener deux recours : un recours en « tierce opposition » avec 39 mandats et un recours contre l'arrêté de prescription du préfet de l'Indre du 8 aout dernier qui fixe les modalités de mise en oeuvre du parc éolien. L'association s'est attachée un avocat à la Cour pour mener ce combat. Le Président a rappelé le poids des mandats des collectivités pour faire pencher la balance de notre côté. Les mandats attendus de la municipalité de Celon sont d'une importance cruciale : en effet, la commune, située entre Bazaiges et Vigoux, se retrouverait particulièrement lésée puisqu'elle subirait tous les inconvénients du parc éolien sans en retirer aucun avantage.

Les objectifs de cette assemblée étaient de :

1. remplacer le poste vacant de secrétaire ;

2. discuter d'un élargissement du bureau aux amis de Luant contre un projet de parc éolien autour de l'étang de DURIS ;
3. de recueillir une demande d'appel à l'aide de l'association EDBS (Environnement Durable en Boischaut Sud) contre des projets d'implantation de parc éolien à Parnac, et La Châtre-Langlin ;
4. et se positionner vis à vis d' un projet de parc photovoltaïque sur un plan d'eau à Saint-Benoît du Sault.

Conclusion des discussions sur les points 2, 3 et 4 : il est plus efficace que chacun se concentre, via la création d'une association ad hoc, sur son propre combat local, et que PDVCN-ABS, avec sa structure et son expérience de travail collectif, vienne en appui à ces associations. Le Collectif Indre Energies Responsables, créé avec 21 associations locales signataires d'une Charte intervient par ailleurs en soutien aux associations dès lors que la cause des énergies responsables est en jeu.

Le bureau de PDVCN a été conforté avec l'élection d'une nouvelle secrétaire et les débats de l'assemblée ont fondé la poursuite des orientations de l'association. Nous pouvons dire que le but de cette AGE a été atteint

Une conférence-debat fixée au 18 décembre 2023 18H30 à Déols à l'initiative du Collectif « Indre Energies Responsables » avec Fabien Bouglé, Marc Fleuret et Pierre Dumont , a été annoncée.
Signé : jean PANEL Président de l'association « Pas de vent chez nous – Avenir Boischaut Sud »

Un flot de machines arrive !

Des enquêtes publiques en veux-tu en voilà ! C'est la Grande Braderie de l'Indre.

En plein PNR, sur les surfaces naturelles, agricoles ou devant vos fenêtres, tout y passe !

Commençons par notre PNR et notre Boischaud sud :

1. Martizay, en plein PNR, pour être sûr de ne manquer aucune destruction de volatiles (moins il y aura de volatiles, plus ils pourront installer de machines) :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4787/contribuez>

Réunion ce jour lundi 2 octobre à 18h en salle Anny Gould (à côté de l'office du tourisme) à Graçay

2. Saint Benoit du Sault : des panneaux solaires pour remplacer champs et bouchures (faites vite, fin = 5 oct)

[email ici](#)

Les suivantes ne sont pas dans notre PNR/Boischaud Sud, mais vous concernent quand même :

3. Saint-Lactencien / Villedieu sur Indre (EP clôturée)

Sur nos terres agricoles fertiles, les insectes et chiroptères n'auront plus aucune chance dans le secteur

<https://www.registre-dematerialise.fr/4795/contribuez>

4. Graçay, le nouveau projet bien-nommé « MONPLAISIR » (TRES DROLE), préparez vos crayons, cela démarre dans quelques jours (11 octobre) (EP clôturée)

<https://www.registre-dematerialise.fr/4856/>

5. Le Tranger : vous l'aurez compris, quand il n'y en n'a plus, il y en a encore :

L'enquête ouvre le 24 octobre

<https://www.registre-dematerialise.fr/4908/>

Toutes les installations en cours sont listées ici :

Celles qui sont classées ICPE :

<https://www.registre-dematerialise.fr/registres-ouvert>

Celles qui ne sont pas Classées Protection de l'environnement (les centrales photovoltaïques)

<https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE>

Second écocide à Saint Benoit Du Sault...

... si vous laissez faire.

Après [son étang](#), les alentours bocagers de Saint Benoit du Sault se font grignoter par l'industrie des panneaux chinois.

Et quelles seront les victimes de cette idée lumineuse ? Votre porte monnaie et l'écosystème !

Ces panneaux ne produiront pas l'hiver pour alimenter votre pompe à chaleur, ni la nuit pour vous permettre de lire au lit, ils ne vous permettront pas non plus de faire griller votre baguette au petit déjeuner. Ils produiront trop en été, lorsque vous serez à la plage. L'hiver, vos vont factures grimperont en flèche pour faire fonctionner les usines à gaz. L'été, leur courant ne vaudra absolument rien et augmenteront les risques d'incendie dans notre bocage. Pschitt !

Une biodiversité riche y est pourtant en place depuis des décennies (pariries fleuries, haies bocagères, chiroptères, avifaune, pédofaune etc), 10Ha vont être rasés, comme à La Chatre L'Anglin qui a vu sa forêt de chataigniers et chênes remplacés par une forêt d'aluminium et de plastiques au nom de leur « écologie ».

Le bon sens aurait été d'aider et de continuer la restauration de cette zone, laissée à l'abandon. La nature pourrait y

reprendre ses droits.

Le bon sens aurait été de cantonner le photovoltaïque aux bâtiments commerciaux et agricoles, mais cela ne leur suffit pas...

Les industriels et les politiques, tous avides de subventions, ne voient pas l'environnement comme l'allié précieux qu'il est à l'Homme, mais un ennemi à abattre ou un prétexte pour vous prendre le peu d'argent qui vous reste.

Dites NON à cet #écocide par courriel avant le 5 octobre midi ddt-ep-stbenoit@indre.gouv.fr

Infos ici

<https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE/Centrale-Photovoltaïque-au-sol-ST-BENOIT-Les-Bandes-de-la-Carriere>

Avis favorable pour le projet de LUANT en plein PNR de la Brenne

Chers ami(e)s, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris cette terrible nouvelle pour le PNR de la Brenne (qui a pourtant voté contre), et pour ses habitants : l'avis favorable de la commission d'enquête. Aidez-nous à mener la contre-offensive !

[Rapport d'enquête à télécharger ici.](#)

Les commissaires enquêteurs ont pris le parti du promoteur sur tous les points.

Les observations défavorables du public à 99% ont été balayées d'un revers de la main par le promoteur et ensuite par les commissaires sans aucun recul.

Aidez-nous à rédiger une contre-enquête, déposez-ci-dessous vos propres remarques, nous en ferons une synthèse. Aidez-nous dans la contre-offensive !

Remarques EP-Luant

Voici mes observations concernant le rapport des commissaires enquêteurs (n'hésitez pas à faire vos remarques en mentionnant le numéro de page concernée)

Mon adresse électronique *

Je suis prêt à venir manifester (date et lieu pas encore définis))

oui

non

Pas moi, mais je ferai venir mes connaissances

Si vous êtes un humain, ne remplissez pas ce champ.

Envoyer

Nous n'en resterons pas là, tenez-vous prêts à nous prêter main forte dans les prochains jours, à l'occasion d'une manifestation (en cours d'organisation).

Le préfet a 2 mois pour donner son avis, soit début octobre 2023.